

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : 22 juin 2022  
Date d'affichage : 22 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, AUBOIS Pierre, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, BRETE Romain, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DOMEIZEL Mariane, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, LAROCHE Franck, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard et SERRA Catherine

**Procurations de** : GIRAUDON Josiane à ROBERT Jean-Louis ; KHALIZOFF Samantha à GUEYDON Alain, LE BOUC Nathalie à GOUIRAND Alain, MARGAILLAN Brigitte à BONNET François, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice à MOURET Karine, RICHAUD Joëlle à LAROCHE Franck, SALERNO Nicolas à MAUGAN-CURNIER Séverine, VITALE Bernadette à TCHOBDRÉNOVITCH Robert

**Absents et excusés** : BASTIE Emilie, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, LOVISOL Jean-François, PARTAGE Michel, RISBOURG Gregory, SIMOS Michel

Jean-Luc BOREL est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-067  
Convention avec le Département de Vaucluse pour l'entretien de la traversée piétonne  
sur la RD27 à l'Etang de La Bonde

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de son projet d'aménagement de l'Etang de la Bonde, COTELUB a mis en place une traversée piétonne et une glissière de sécurité sur la Route Départementale 27. Cette dernière est gérée par le Département de Vaucluse.

Afin d'assurer la sécurité et la pérennité de ces ouvrages, il convient d'en définir avec le Département, gestionnaire de la voirie, les modalités d'entretien.

Ainsi, chaque partie assurera l'entretien des équipements suivants :

- Pour COTELUB :

- Les îlots (bordures et béton de remplissage)
- Les barrières de ville situées au centre de l'îlot
- Les panneaux de police se rapportant à la traversée piétonne (A13 b, C20)
- Les marquages spéciaux de la traversée piétonne
- Les glissières de sécurité
- Les accotements sous et derrière les glissières de sécurité

- Pour le Département :
  - o Les panneaux J5 sur les îlots
  - o Les panneaux de police sauf ceux se rapportant à la traversée piétonne
  - o La chaussée
  - o Les accotements sans glissière de sécurité
  - o Les fossés
  - o Les marquages sur chaussée sauf le passage piétons.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention pour l'entretien de la traversée piétonne sur la RD27 à l'Etang de La Bonde ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention pour l'entretien de la traversée piétonne sur la RD27 à l'Etang de La Bonde ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert Tchobdrenovitch  
Président

